



Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.)



Hôpital Sainte Marguerite - 13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. 04 91 74 51 70 et 71 - Fax 04 91 74 51 73 - Courriel : patrimoinemedical13@gmail.com
Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

L'hôpital Sainte Marguerite par le Professeur Georges François

Depuis 1741 les vieillards, les enfants abandonnés et les indigents de la ville étaient reçus à la Vieille Charité. Un siècle plus tard, l'hospice est dans un état pitoyable, les conditions d'hygiène sont déplorables et le nombre de places notoirement insuffisant. La population de la ville a plus que doublée alors que le nombre de lits d'hospice a lui diminué. Dès 1857, le Ministre de l'Intérieur demande le transfert de la Charité à la « campagne ».

Le projet est retardé par la guerre de 1870, puis repris en 1877. En septembre la commission des hospices fait l'acquisition d'une propriété, située au quartier de Sainte Marguerite appartenant à Monsieur Lafon et à Madame Veuve Double née Lafon, sa sœur.

Cela fait un ensemble de 11,8 hectares « avec des terres cultivables pour occuper les indigents valides et du bon air pour tous ». La partie sud est plantée d'oliviers et à l'est d'une pinède qui occupe environ le quart de la propriété.

Le projet est séduisant et une enquête publique est ouverte avant de procéder à la construction du nouvel hospice. Les pétitions des habitants de Sainte Marguerite marquent une opposition farouche. Les pétitions font ressortir que les occupants de la Charité ont mauvaise réputation, que leur présence entraînera un risque d'épidémie, que cela pourrait créer un réel danger pour une paisible population et provoquer une dévaluation des prix des terrains. On envisage même, disent-ils, de mettre à la nouvelle Charité, « des vénériens et des épileptiques ». Il faut savoir que l'on trouve, dans cette banlieue de la ville, nombre de résidences d'été, villas plus ou moins somptueuses, construites à grands frais par les riches habitants de la ville et dans lesquelles viennent travailler comme ouvriers agricoles une partie des populations modestes de Mazargues et de Sainte-Marguerite.

On trouve aux archives départementales la lettre d'un ouvrier agricole au Préfet, dans laquelle il fait état de pressions pour l'obliger à signer la pétition sous peine de perdre son emploi. En octobre 1875, le conseil d'hygiène et de salubrité écarte les arguments des pétitionnaires comme non fondés.

Vu l'avis favorable du conseil d'hygiène et de salubrité et de la municipalité, le Préfet donne l'autorisation d'acquisition le 3 novembre 1877 et l'appel d'offre est lancé. La ville vote une subvention pour commencer les travaux de cette maison pour vieillards et enfants.

Des plans sont faits par Monsieur De Foucault pour la construction du nouvel édifice et son exécution est étudiée dans tous ses détails. Malheureusement, les hospices n'ont pas les ressources financières pour mener à bien le projet et en attendant décident de mettre la propriété en affermage pour assurer son entretien. Le terrain est loué pour trois ans au sieur Tricon ainsi que la maison de maître.

En 1882, la commission des hospices sollicite le double concours de l'Etat et de la Ville. L'Administration des hospices demande au gouvernement une subvention de deux millions de francs, ou à défaut l'autorisation d'ouvrir une loterie de trois millions de francs avec huit cent mille francs de lots. Le Ministre, par la voie du préfet, informe alors la commission qu'il ne peut accorder ni les subsides ni l'autorisation demandée.

Le docteur Zani Métaxas, d'origine grecque, ancien interne des hôpitaux de Paris, a occupé les fonctions de chef de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, puis chirurgien chef du dispensaire des Enfants Malades (*photo 1*). Il est, à l'époque des faits, président exécutif de la commission administrative des hospices et conseiller municipal. Il obtient du conseil municipal une subvention de 300.000 francs et l'autorisation de l'aliénation de 25.000 francs de rente sur l'Etat de la part des hospices pour produire un capital de

678.000 francs. Il devient alors possible de mettre en route la première tranche des travaux nécessaires au transfert des pensionnaires de la Charité.



Photo 1 - Le Docteur Metaxas (1855-1905)

En février 1885, un appel d'offre est lancé pour la construction d'une partie du nouvel hospice de la Charité, la dépense étant évaluée à 1.029.173 francs.

Le 16 février la commission administrative des Hospices civils de Marseille se réunit à l'Hôtel-Dieu et retient comme adjudicataire l'entrepreneur Joannin Fournier, moyennant un rabais de 16,5 %.

Le 4 juin 1885, la première pierre du nouvel hospice est posée. Il y a là le préfet, le représentant du maire (ce dernier est à Paris pour assister aux obsèques de Victor Hugo), les membres du conseil municipal, le président du conseil général et de nombreuses personnalités. Il manque les représentants du clergé, qui n'ont pas été invités à cause du débat sur la laïcisation des hôpitaux, les représentants de l'armée par solidarité avec le clergé et les journalistes du Petit Marseillais et du Citoyen pour les mêmes raisons. Malgré cela, la fête est réussie ainsi que le rapporte le Marseille Médical : « De longs mâts placés de distance en distance laissaient flotter à l'air les couleurs nationales, et pour mieux accentuer ce caractère officiel, la musique des pompiers, accompagnée d'un piquet d'honneur de la même arme, prêtait son brillant concours à la solennité ». Suit un banquet dont le docteur Métaxas a tenu à supporter seul les frais.

Afin de financer la deuxième tranche de travaux, la commission des hospices redemande l'autorisation d'ouvrir une loterie, de quatre millions. Demande à nouveau refusée par le ministère. Métaxas va à Paris et obtient finalement gain de cause. Dès ce moment, aux dires de Métaxas, il se heurte au scepticisme d'un membre de la commission, un avocat, Maître Vidal-Naquet qui sera plus tard lui-même président de cette commission.

Finalement un montage est réalisé avec le Crédit Foncier, qui se charge de la loterie et verse aux hospices une somme de 2.175.000 francs. La commission décide de financer en urgence :

- l'achèvement du nouvel Hospice de la Charité à Sainte Marguerite
- l'agrandissement et l'amélioration des locaux de l'Hôtel-Dieu
- l'appropriation de l'Hôpital de la Conception
- la construction d'un petit hôpital de 250 à 300 lits dans un quartier populaire.

En 1888 les hospices font l'acquisition de la propriété de Madame Jauffret veuve Guis, domaine limitrophe, d'environ cinq hectares, pour agrandir le terrain de Sainte Marguerite et surtout pour

bénéficier d'une entrée sur la route de Marseille à Cassis, ce qui évitera d'élargir la traverse Gaye. En effet, à l'origine l'entrée principale était prévue sur le boulevard de la Gaye, à l'époque une traverse très étroite. On la nommait porte Viton.



Photo 2 - Portail d'origine de la propriété Lafon.
Le bâtiment de droite était également là avant l'achat par les Hospices

Dorénavant, l'entrée se fera chemin de Marseille à Cassis (actuel boulevard de Sainte Marguerite) par le portail conservé de la propriété Guis.



Photo 3 – L'acquisition de la propriété Guis a permis l'accès à l'hospice par l'ancien chemin de Marseille à Cassis en conservant le portail d'origine de la propriété

Métaxas rencontre alors de la part de la commission et de la municipalité ce qu'il appelle « un système d'inertie » qui bloque les travaux de la nouvelle Charité. Il est indigné par la proposition de Vidal-Naquet de capitaliser les fonds de loterie et de n'employer que les intérêts, au fur et à mesure que l'on bâtirait. Catholique convaincu, il reproche à Vidal-Naquet d'avoir obtenu la suppression de la croix qui ornait le centre du poêle des hôpitaux dans les convois funèbres et d'avoir demandé la suppression d'un aumônier dans le budget des hospices. Il écrit « Que penser d'un administrateur qui propose la suppression des aumôniers dont souffriront des milliers de malades, alors qu'il admet parfaitement que la caisse des hôpitaux entretienne de ses deniers un rabin juif qui a 20 malades à visiter par an ! ». En définitive Métaxas démissionne de la commission et publie en 1891 une plaquette sous le titre « *Les hôpitaux de Marseille. La loterie et sa destination* », dans laquelle il détaille ses démarches et règle ses comptes avec ceux qu'il estime responsables du retard du chantier du nouvel hospice. Inaugurée en 1889 par le maire, le docteur Siméon Flaissière, la nouvelle Charité ne sera terminée et mise totalement en service qu'en 1897, soit douze ans après la pose de la première pierre.

Initialement le projet architectural était très proche de celui de la Conception, lui-même inspiré de l'architecture de l'hôpital Lariboisière à Paris : il s'agissait d'un vaste quadrilatère au centre duquel se trouvait une grande cour (de 125 m de long sur 75 m de large), plantée d'arbres. Pour des raisons de financements, la première tranche de travaux se limita à la construction de trois des côtés du quadrilatère. Au nord fût édifié le grand bâtiment de l'administration, composé d'un corps central de quarante mètres de façade, élevé de trois étages sur rez de chaussée ; de deux corps latéraux de vingt mètres de façade chacun, ayant deux étages sur rez de chaussée, et de deux pavillons de tête, de trois étages sur rez de chaussée mesurant l'un et l'autre en façade de dix mètres de longueur.

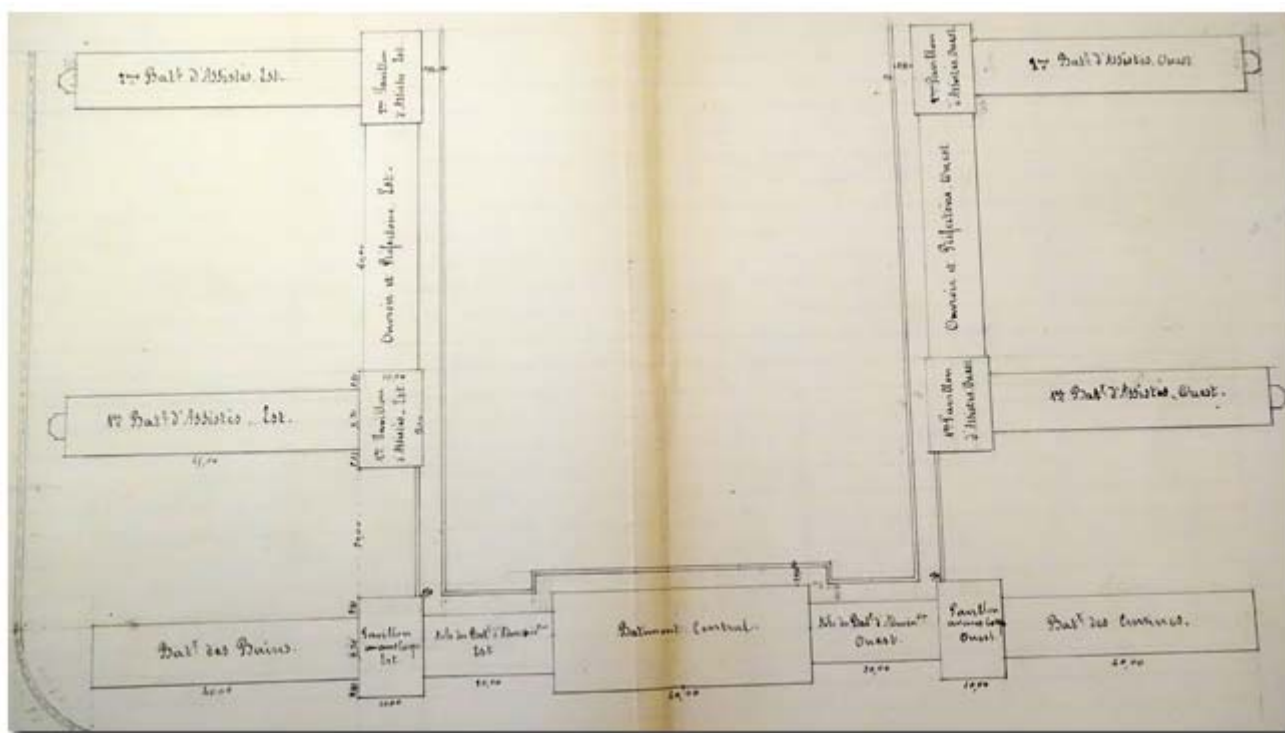


Photo 4 - Plan de l'hospice à l'ouverture en 1889.
La construction des deux pavillons du côté sud ne sera terminée qu'en 1897

A cette ligne de bâtiments d'une longueur de cent mètres viennent s'ajouter deux prolongements à simple rez de chaussée, affectés celui de droite aux cuisines et celui de gauche aux bains, chacun mesurant quarante mètres de longueur.

Les quatre pavillons hébergeant les assistés sont disposés par deux à l'est et à l'ouest. Elevés de deux étages sur rez de chaussée ils comprennent chacun six salles de vingt lits soit 120 lits par pavillon. Les pavillons d'hébergement et le grand bâtiment d'administration sont reliés par une galerie vitrée qui monte à hauteur du premier étage où elle forme une terrasse bordée d'une balustrade en pierre. Le long de cette galerie de raccordement sont disposées des cours intermédiaires d'un pavillon à l'autre, de quarante

mètres de large où sont implantés des bâtiments d'un seul étage, contenant les réfectoires et des ateliers de broderie et de couture au rez de chaussée. A côté du bâtiment principal construction de la buanderie avec un bassin réservoir et un grand étendoir à l'air libre.

Cette première partie terminée en 1889, fût complétée entre 1889 et 1897 par la construction côté sud de deux pavillons fermant le quadrilatère, et des établissements annexes de « château Guis » et « château Lafon ». Un des pavillons sud est appelé pavillon Viton. Pierre Jean Baptiste Viton est un ancien portefaix devenu l'un des plus riches armateurs de la ville. Administrateur des hospices civils, il fait en 1885 un don de 110.000 francs pour la construction du pavillon qui porte son nom. De plus à son décès en 1887 il lègue aux hospices plus d'un million de francs. Le second pavillon porte le nom d'Alphonse Estier, un armateur qui préside depuis 1891 la commission des hospices. Il a programmé la construction des deux nouveaux pavillons ainsi que l'établissement de salles de réunion pour les vieillards de cet hospice. La chapelle, initialement disposée dans la partie sud, fut ensuite déplacée entre les deux pavillons est.

Au fronton du bâtiment de l'administration on voit encore le blason des hospices civils de Marseille, sculpté à l'époque.

Il était prévu de loger dans le bâtiment central les bureaux de l'administration, la salle des commissions, l'économat, la lingerie, la pharmacie, le logement des employés, celui de la communauté des sœurs et ceux des enfants.



Photo 5 - Grande cour d'honneur

A ce moment, l'hospice de Sainte Marguerite était en mesure d'héberger 1300 personnes dont 800 en section d'hospice, 120 à la maternité (y compris les nourrissons), 100 convalescents, 50 « pensionnaires » et 230 enfants. En fait la maternité ne viendra jamais à Sainte Marguerite et demeurera à la Conception jusqu'à son transfert à la Belle de Mai en 1920. Ces chiffres sont peut-être exagérés, en effet un état des hôpitaux en 1912 note que la capacité d'hospitalisation dans les six pavillons de l'hospice est de 900 qui se répartissent en 148 lits pour les vieillards, 595 pour les infirmes et 157 pour les enfants.

Les conditions d'admission concernant les vieillards, les infirmes et les incurables étaient les suivantes : être français, âgé de 70 ans au moins, dans l'incapacité physique de pourvoir à ses besoins par le travail,

indigent et enfin avoir son domicile à Marseille depuis au moins cinq ans. L'hospice reçoit également les enfants assistés en dépôt et les enfants de familles indigentes à titre temporaire, leur séjour ne pouvant excéder six mois. Il peut aussi prendre des pensionnaires à titre onéreux.

Tous ceux qui jouissent d'un revenu quelconque mais insuffisant pour pouvoir se passer des secours de l'assistance publique sont tenus de faire l'abandon de ce revenu au profit de l'établissement. Le travail est organisé en vue d'occuper les hospitalisés capables de s'y livrer. « Les travaux doivent être appropriés à l'âge et aux capacités de l'hospitalisé, constatées par le médecin ».



Photo 6 - Vue de la parcelle cultivée où travaillaient les assistés valides

La durée de travail est fixée de 8 heures à 4 heures 30 de l'après-midi, en été et de 9 heures à 4 heures en hiver. L'économe a en charge la direction du travail. Le produit du travail est versé immédiatement dans la caisse du receveur, une partie étant reversée à l'hospitalisé travailleur. La part revenant à un mineur est placée sur un compte à la caisse d'épargne et lui reviendra pour ses 21 ans.

Les admissions sont prononcées par la commission administrative.

Le règlement prévoit dans le détail les régimes alimentaires des pensionnaires, suivant qu'ils travaillent ou non, et ceux des différentes catégories de personnel. Les repas se prennent en commun dans les réfectoires spécialement réservés à chaque catégorie qu'il s'agisse des pensionnaires ou du personnel.

Les hospitalisés ont droit, sauf contre indication à un bain de pieds par semaine et un bain par mois. Les draps sont changés tous les quinze jours.

Le lever est à 6 heures en été et à 7 heures en hiver, le coucher à 20 heures 30 en été et 20 heures en hiver. Les visites sont autorisées deux fois par semaine (le jeudi et le dimanche) de midi à 15 heures. Les sorties sont possibles, sur autorisation et le retour est fixé le même jour avant 18 heures. Le fait de rentrer de l'alcool à l'hospice entraîne la suppression des sorties pendant deux mois. La mendicité est interdite et en cas de récidive entraîne le renvoi, de même que les actes d'insoumission ou les états d'ivresse. Les enfants sont conduits à la promenade deux fois par semaine, et plus souvent s'il est possible, par un employé ou un surveillant.

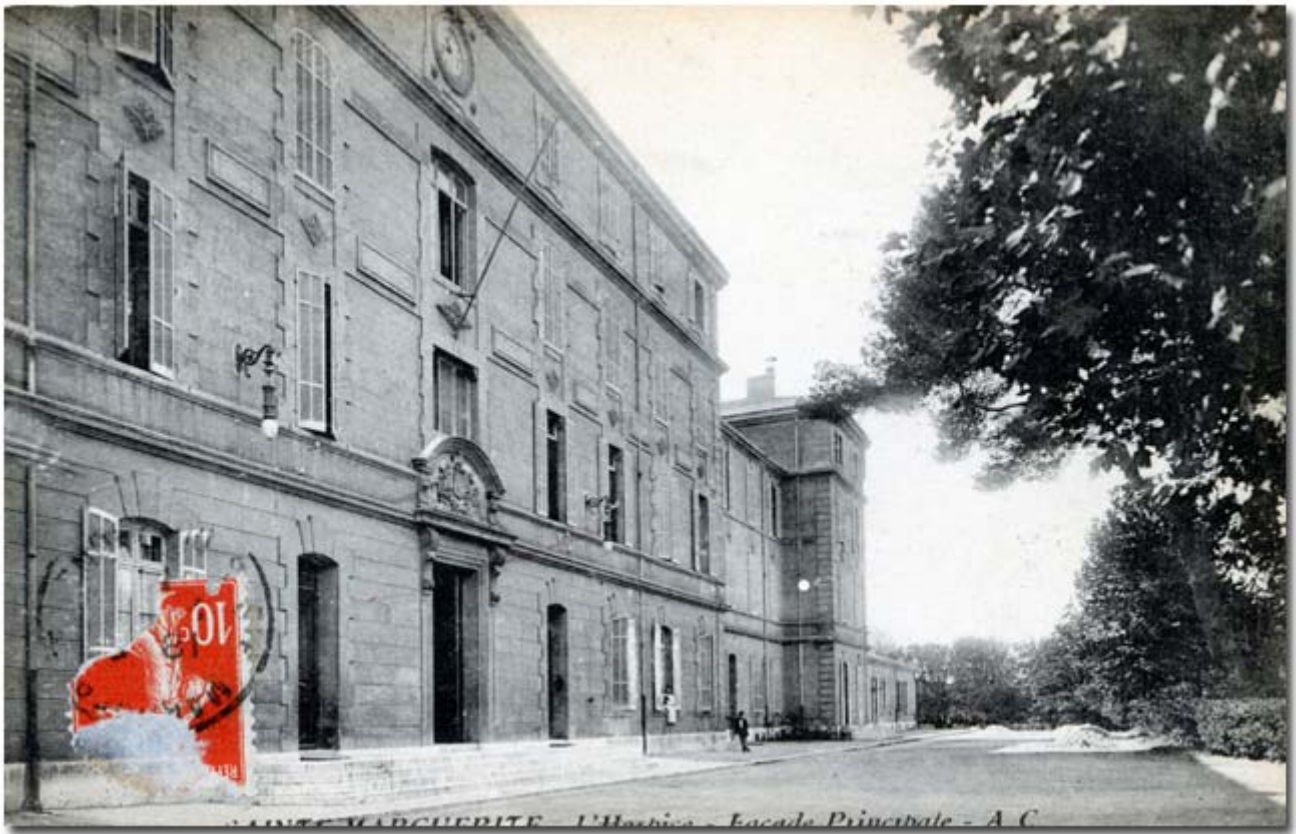


Photo 7 - Le bâtiment principal en façade.
Au dessus de la porte centrale, le blason sculpté des hospices civils de Marseille

On dispose d'un état précis du personnel de l'hospice en 1899.

Une partie du personnel n'est ni logée, ni nourrie sur place. Il s'agit de l'économe, du médecin, de sept employés (dont le sous directeur) et d'une buandière.

La majorité est nourrie et logée à l'hospice. Cela concerne l'aumônier, l'interne en médecine et l'interne en pharmacie, six employés, les 28 sœurs hospitalières, les 66 infirmiers, infirmières, servants et servantes et les 31 couturières et buandières.

Le personnel est logé dans les bâtiments de la campagne Lafon et de la campagne Guis et les religieuses dans le bâtiment principal. Le bâtiment de la campagne Lafon héberge aussi les différentes classes de l'école des enfants assistés.

Les employés qui logent à l'hôpital doivent être rentrés au plus tard à 22 heures.

En 1899, il y avait en moyenne 564 vieillards et incurables et 112 enfants hospitalisés à Sainte Marguerite.

L'hospice de Sainte Marguerite conservera sa fonction essentielle d'hospice mais reçoit ponctuellement des convalescents sortants de l'Hôtel-Dieu ou de la Conception, et de janvier 1915 à janvier 1919 deux salles sont mises à disposition du service de prothèse maxillo-faciale de la XVe région militaire, avec une capacité de 150 lits.



Photo 8 - Blessés et infirmières dans la pinède pendant la guerre de 1914-1918.

En 1927, on y installe, au « château Lafon », le Centre de lutte contre le cancer de Marseille, créé en 1925, jusque là au Pharo. Il comporte 37 lits et des locaux médicotechniques. En 1948, le centre rejoint le bâtiment principal de l'hôpital. Il compte alors 140 lits. En 1969, le centre s'installe dans les bâtiments indépendants qu'il occupe aujourd'hui et prend en 1974 le nom d'Institut Paoli- Calmettes en hommage au Directeur et à la Surveillante qui ont contribué de façon remarquable au développement de ce secteur hospitalier à Marseille.

En 1931, l'Assistance Publique établit à Sainte Marguerite une menuiserie centrale qui y restera jusqu'en 1948.



Photo 9 - Personnel et assistés de l'hospice Sainte Marguerite dans les années 20

En 1934, s'installe le premier service de médecine mais l'activité essentielle demeure la prise en charge des vieillards et des incurables.

Pendant la seconde guerre mondiale, les pensionnaires et le personnel sont repliés aux Fumades dans le Gard pour installer à Sainte Marguerite un hôpital militaire. Rendu à l'Assistance Publique en 1943 il va être progressivement transformé en hôpital général.

L'hospice prend le nom d'hôpital en 1958.

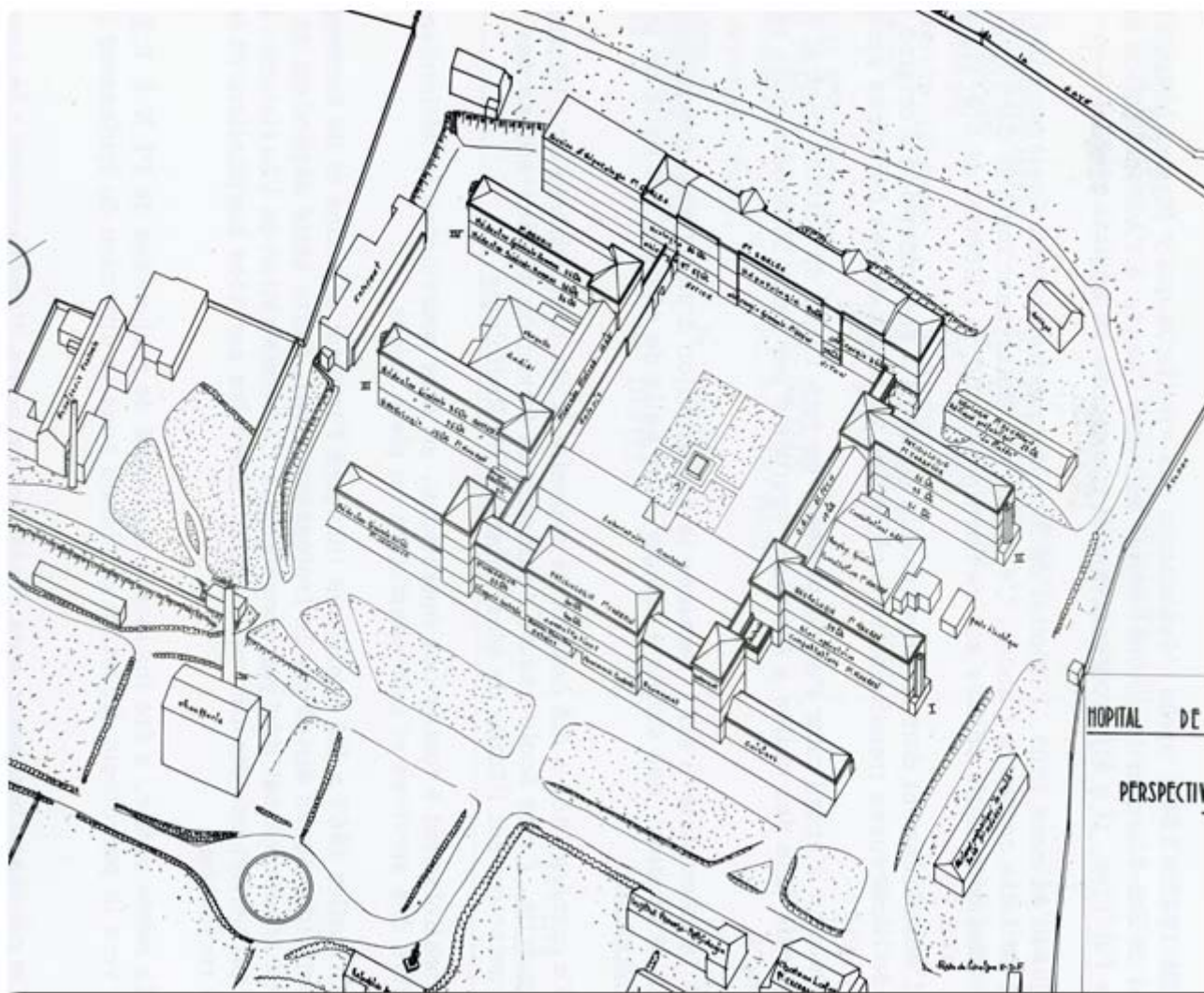


Photo 10 - Plan de l'hôpital dans les années 1970. A gauche la menuiserie centrale créée en 1931.

Bien que le bâtiment principal ait gardé sa physionomie d'origine, l'ensemble au fil des années a subi de nombreuses transformations.

En 1967, un certain nombre de bâtiments annexes sont construits pour loger en particulier l'internat, l'institut de pneumologie et une unité INSERM de recherche en pathologie digestive.



Photo 11 - Salle des malades de l'hospice de Sainte Marguerite

L'année suivante voit la création d'une école d'infirmières et d'aides soignantes. En 1971, la décision est prise d'en faire l'hôpital principal du secteur sud en améliorant les services existants pour les adapter à la réforme hospitalo-universitaire et au plein temps. De nouvelles constructions sont réalisées pour implanter les spécialités jusque-là absentes de l'hôpital : ce sont des unités de soins normalisées USN. Un service d'accueil des urgences est individualisé. Finalement, au début des années 1980, on compte 298 lits de chirurgie, 395 lits de médecine, 116 lits de psychiatrie adultes, 32 lits de pédopsychiatrie et 35 postes d'hémodialyse rénale. On y trouve l'ensemble des spécialités.

